

Bulletin N°116 / Septembre 2017

L'Avisé Syndical



MARDI 12 SEPTEMBRE GRÈVE ET MANIFESTATION 10H PLACE DU 1er MAI CLERMONT-FD

Le 12 septembre, la loi travail XXL voulue par Macron, le MEDEF et leur monde ne tombera pas d'un coup. L'engagement du maximum de salarié-e-s est indispensable. Cette date est la première pour ancrer la grève dans les services publics et les entreprises, en visant sa reconduction. La grève comme arme principale et la masse des salarié-e-s sont les outils pour construire le rapport de forces et gagner !

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Courriel : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique
Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire
Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 04/09/2017

Sommaire

Page N°1 à 4 :

**Grève et manifestation
le 12 septembre 2017 !**

L'Avisé Syndical / Bulletin N°116 / Septembre 2017

EN GRÈVE LE 12 SEPTEMBRE TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES



Avec le projet de loi travail XXL 2017
c'est ● ● ●

● ● ● PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien

payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés! Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

● ● ● LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Un employeur «oublie» de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI.

Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui!

En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions,

à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts!

Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaître, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.

●●● DES RECULS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Banalisation du travail de nuit dans le commerce,
- Remise en cause de la pénibilité,
- Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l'abri de règles qui varient d'une entreprise à l'autre...

Salarié kleenex, le temps d'un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (pro-

duits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie va limiter l'accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d'entre vous, à l'instar du secteur privé. Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.

●●● RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ

La mise en place d'un référendum à la seule initiative de l'employeur, le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.

C'est le pot de fer contre le pot de terre ! Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

●●● UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE

Les règles en matière de congés - y compris maternité - de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse sans aucune garantie d'une entreprise à l'autre.

C'est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement

pour les salariés de petites et moyennes entreprises.

Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous traitance et c'est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

●●● CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Tous perdants, salariés du privé, fonctionnaires, retraités, privés d'emploi !

L'augmentation de la CSG en lieu et place des cotisations sociales conduira à remettre en cause le principe de solidarité tout au long de

la vie créé par la Sécurité sociale.

Ce serait donc moins de retraite, moins de soins, moins de couverture chômage, moins d'allocations famille, moins de services publics...

●●● IL Y A D'AUTRES SOLUTIONS DE PROGRÈS SOCIAL

Avec la CGT, défendons ensemble un code du travail, des conditions de travail, des salaires, une Sécurité sociale, des services publics renforcés et dignes du XXI^e siècle.

Le 12 septembre partout déposons nos cahiers revendicatifs dans les entreprises, les administrations, les services. Ensemble imposons par

la grève et l'action collective l'ouverture de négociations pour un code du travail renforcé et plus protecteur pour toutes et tous.

Le 12 septembre rejoignez la CGT, syndiquez-vous, agissez par l'arrêt de travail, participez aux manifestations.

LE MARDI 12 SEPTEMBRE

Je propose, j'agis pour le progrès social



Réunion d'information

Tract imprimé par la CGT Valeo Issoire le 04 septembre 2017



MARDI 12 SEPTEMBRE, TOUS EN GREVE !

La CGT Valeo Issoire s'inscrit dans la journée de grèves, de luttes et d'actions du 12 septembre 2017 contre les ordonnances « Macron » et aussi pour la défense de notre Convention Collective.

Le gouvernement et le patronat poursuivent le démantèlement de notre modèle social, du Code du travail, de nos conventions collectives...

Le gouvernement Macron veut tenter d'imposer de nouveaux reculs. Dans le même mouvement, depuis plus d'un an, l'UIMM veut rayer nos conquises sociales des conventions collectives qui régissent les droits des salariés de la métallurgie.

Si nous voulons faire reculer le gouvernement et imposer un Code du travail du XXIème siècle, les salariés doivent entrer massivement dans l'action et cela dès l'entreprise. Si nous voulons gagner une Convention Collective Nationale pour tous les métallos avec de nouvelles garanties sociales de haut niveau, il faut un rapport de forces à la hauteur de cette ambition.

Ancrer durablement la lutte dans nos entreprises, c'est faire le lien entre ces remises en cause du droit du travail et la négociation qui se tient actuellement dans la métallurgie sur le projet de Convention Collective Nationale et ses 11 thèmes dont celui des classifications.

Nous profiterons de cette journée de grève pour faire une réunion d'information pour expliquer les enjeux de cette lutte et débattre sur la remise en cause de notre Convention Collective. Le but étant aussi de réussir la journée d'action du 13 octobre à Paris. L'objectif est de faire au moins un bus de 50 salariés au départ d'Issoire. On peut y arriver, on doit y arriver...

Nous appelons donc tous les salariés (**toutes équipes confondues**), à se mettre en grève et être présent le mardi 12 septembre à 05H00 du matin devant le poste de garde pour assister à la réunion d'information...

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

GREVE ET MANIFESTATION

SALARIES DE TOUTES LES EQUIPES

RENDEZ-VOUS DEVANT LE POSTE DE GARDE

A PARTIR DE 5H00

L'Avisé Syndical / Bulletin N°116 / Septembre 2017